

Procès-verbal

97^e assemblée du Conseil de l'ACPPU

29 et 30 novembre 2024

Hôtel Delta Ottawa City Centre

101, rue Lyon N., Ottawa, Ontario

(Mis à jour le 7 avril 2025)

Comité des élections et des résolutions de l'ACPPU

Robin Vose	Président d'assemblée du Conseil
Carla Graebner	Vice-présidente d'assemblée du Conseil
Martin Devitt	Membre du Comité des élections et des résolutions

Comité de direction de l'ACPPU

Peter McInnis	Président (StFXAUT)
Robin Whitaker	Vice-présidente (MUNFA)
Yalla Sangaré	Trésorier (APBUSA)
Brenda Austin-Smith	Présidente sortante (UMFA)
Michael Arfken	Président du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi (UPEIFA)
Michael Shaw	Président, Comité de la négociation collective et de l'organisation (UMFA)
Nick Papatheodorakos	Président, Comité du personnel académique contractuel (CUPFA)
Fabienne Cyrius	Coprésidente, Comité de l'équité (CUPFA)
Susan Spronk	Coprésidente, Comité de l'équité (APUO)
Jennifer Dekker	Présidente, Comité des bibliothécaires et des archivistes (APUO)
David Newhouse	Représentant ordinaire (Autochtone) (TUFA)
Patrick Noël	Représentant ordinaire (Francophone) (APPUSB)
Marc Schroeder	Représentant ordinaire (Général) (MRFA)
Claudia Steinke	Représentante ordinaire (Général) (ULFA)
Chantale Jeanrie	Représentante ordinaire (Québec) (SPUL)

Membre d'office

David Robinson	Directeur général de l'ACPPU
----------------	------------------------------

Déléguées et délégués des associations locales

Chelsea Gardner	Acadia (AUFA)	Dory Nason	British Columbia (UBCFA)
Gordon Swaters	Alberta (AASUA)	Liz Clarke	Brock (BUFA)
Ushnish Sengupta	Algoma (OPSEU 685)	Melanee Thomas	Calgary (TUCFA)
Shandip Saha	Athabasca (AUFA)	Sahand Ashtab	Cap-Breton (CBUFA)
Doug Thorpe-Dorward	BCIT (BCITFSA)	Mayurika Chakravorty	Carleton (CUASA)
Gautam Srivastava	Brandon (BUFA)	Sylvain Leblanc	Collèges militaires

Ciprian Alecsandru	canadiens (CMCFA)	Corrine Cash	Mount Allison (MAFA)
Robert Soroka	Concordia (CUFA)	Brenda Lang	Mount Royal (MRFA)
Glynis Price	Concordia PT (CUPFA)	Tianyuan Yu	Mount Saint Vincent (MSVUFA)
Dominic Silvio	Concordia U-C (CUEFA)	Jacqueline Holler	Northern BC (UNBC-FA)
Karen Harper	Dalhousie (DFA)	Viqar Husain	Nouveau-Brunswick (AUNBT)
Bob Graves	DALHOUSIE-SCFP 3912 (DU-SCFP 3912)	Rachel Schaaf	NOSM (NUFSA)
Lezlie Cunningham	Grant MacEwan (GMUFA)	Ali Qadeer	OCAD (OCADFA)
Ozden Sungur	Guelph (UGFA)	Daniel Paré	Ottawa (APUO)
Barry Linkletter	Huron (HUCFA)	Mary Olmstead	Queen's (QUFA)
Gautam Das	ÎPÉ (UPEIFA)	Jennifer Walinga	Royal Roads (RRUFA)
Fabrice Colin	Lakehead (LUFA)	Anne Sechin	Saint-Boniface (APPUSB)
Vincent Joseph	Laurentienne (LUFA/APPUL)	Cathy Conrad	Saint Mary's (SMUFU)
Christopher Burton	Laval (SPUL)	Darryl Whetter	Sainte-Anne (APPBUSA)
Erik Thomson	Lethbridge (ULFA)	Liz Quinlan	Saskatchewan (USFA)
Joseph Varga	Manitoba (UMFA)	Kumari Beck	Simon Fraser (SFUFA)
Rahul Sapra	McGill (MAUT/APBM)	David Young	St. Francis Xavier (StFXAUT)
Evan Fox-Decent	Métropolitaine de Toronto (TFA)	Nicholas Pagnucco	St. Mary's (StMUFA)
Bhagwati Gupta	Professeur.e.s de droit de McGill (AMPD)	Rob LeBlanc	St. Thomas (FAUST)
Neera Bhatnagar	McMaster (MUFA)	Wayne Dealy	Toronto (UT-SCFP 3902)
Ashrafee Hossain	McMaster Bibliothécaires (MUALA)	Terezia Zoric	Toronto (UTFA)
Hélène Albert	Memorial (MUNFA)	Geoff Navara	Trent (TUFA)
Justin Maalouf	Moncton (ABPPUM)	Mike Eklund	UOIT (UOITFA)
Basile Roussel	Moncton à Edmundston (APPUMCE)	Lynn Marks	Victoria (UVicFA)
Dyala Hamzah	Moncton à Shippigan (APPUMCS)	David Porreca	Waterloo (FAUW)
	Montréal (SGPPUM)	Johanna Weststar	Western Ontario (UWOFA)
		Rob Kristofferson	Wilfrid Laurier (WLUFU)
		Jennifer Hewer	Windsor (WUFA)
		Peter Miller	Winnipeg (UWFA)
		Anna Zalik	York (YUFA)

Associations locales – N'ont pu assister

Atlantique (ASTFA)
 Bishop's (APBU)
 Collège universitaire King's (KUCFA)
 Hearst (APUH)
 King's College (UKCTA)
 Nipissing (NUFA)
 NSCAD (FUNSCAD)
 Ontario Français (SPPUOF)
 Osgoode Hall (OHFA)
 Regina (URFA)
 Renison (RAAS)

Saint-Paul (PASPU/APPUSP)
 St. Jerome's (SJU-ASA)
 St. John's (SJCFA)
 St. Thomas More (STMFU)
 Syndicat des chargées et chargés de cours de Memorial (LUMUN)

Déléguées et délégués des associations fédérées

Shauna MacDonald ACIFA
 Michael Conlon FPSE-BC
 Kevin MacKay OPSEU/SEFPO

Déléguées et délégués des associations provinciales

Scott Stewart ANSUT
 Lee Easton CAFA
 Monica Prendergast CUFA BC
 Jean Sauvageau FNBFA
 Allison McCulloch MOFA
 Nigmendra Narain OCUFA
 Britt Hall SOFA (anciennement SAUT)

Affiliation spéciale – FQPPU

Finn Makela FQPPU

Madeleine Pastinelli FQPPU

Représentantes du personnel de l'ACPPU

Elizabeth Berman - Déléguée

Andrea Stuart - Suppléante

Déléguées et délégués suppléant.e.s des associations locales, provinciales et fédérées

Kristine Smitka	Alberta (AASUA)	Denis Lajoie	Moncton (ABPPUM)
Maria Angerilli	BCIT (BCITFSA)	Sue Blair	New Brunswick (AUNBT)
Deena Rubuliak	British Columbia (UBCFA)	Donna Sindaco	Northern BC (UNBCFA)
Kent Donlevy	Calgary (TUCFA)	Brian Ross	NOSM (NUFSA)
Jennifer Garrison	Calgary (TUCFA)	Alice Ridout	SEFPO 685 (Algoma)
Dominique Marshall	Carleton (CUASA)	Leslie Jermyn	Queen's (QUFA)
Shelley Reuter	Concordia (CUFA)	Allison Muri	Saskatchewan (USFA)
Michelle Malin	Grant MacEwan (GMUFA)	Jennifer Scott	Simon Fraser (SFUFA)
Jillian Pratt	Grant MacEwan (GMUFA)	Brian Green	Simon Fraser (SFUFA)
Linda St Pierre	Laurentienne (LUFA)	Marcus Harvey	Trent (TUFA)
Aaron Chubb	Lethbridge (ULFA)	Christine McLaughlin	UOIT (UOITFA)
Victor Muniz-Fraticelli	Ass. mcgillienne des professeur.e.s de droit (AMPD)	Nicoel Burnett	Waterloo (FAUW)
		Pierre Boulos	Windsor (WUFA)
		Lisa McGifford	Winnipeg (UWFA)
		Ellie Perkins	York (YUFA)
Lisa Moores	Memorial (MUNFA)	Peter Johnston-Berresford	ACIFA
Jesmen Mendoza	Métropolitaine de Toronto (TFA)	Anita Arvast	SEFPO
		Annabree Fairweather	CUFA BC
Chantal Gagnon	Montréal (SGPPUM)	Jenny Ahn	UAPUO

Associations locales, provinciales et fédérées – Observatrices et observateurs

Rachel Narvey	Alberta (AASUA)
Brygeda Renke	Alberta (AASUA)
Kerri Froc	Nouveau-Brunswick (AUNBT)
Jaye Horton	Carleton (CUASA)
Geneviève Robichaud	Concordia (CUFA)
Jack Brown	Dalhousie (DFA)
Ben Hubbard	Lakehead (LUFA)
Greg Flemming	Manitoba (UMFA)
Douglas Chivers	Saskatchewan (USFA)
Ryan Ladner	Wilfrid Laurier (WLUFA)

Invitées/invités et observatrices/observateurs

Charlie Arseneault-Jacques	Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS)
Ted Binnema	Lauréat du Prix Donald-C.-Savage
Dan Chalupiak	Saskatchewan Polytechnic Faculty Association (SPFA)
Sonia El Euch	Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Terra Garneau	Lauréate du Prix pour l'équité
Christine Gauthier	Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec
Mariane Gazaille	Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec

	à Trois-Rivières
Melanie Hnidy	Saskatchewan Polytechnic Faculty Association (SPFA)
Robert Johnson	Association des professeur.e.s à temps partiel de l'Université d'Ottawa (APTPUO)
Matt Kriz	Bow Valley College Faculty Association
Rémi Labelle-Desrape	Syndicat des professeurs et professeures de l'Université de Sherbrooke (SPPUS)
Brad Lavigne	Counsel Public Affairs
Wendy Lemaigre	Saskatchewan Polytechnic Faculty Association (SPFA)
Margaret Levey	Association mcgillienne des professeur.e.s de l'école d'éducation permanente (AMPEEP)
Julie Myre-Bisaillon	Syndicat des professeurs et professeures de l'Université de Sherbrooke (SPPUS)
Derek Nystrom	Association mcgillienne des professeur.e.s de la Faculté des arts (AMPFA)
Charles Reeve	Scholars at Risk
Nora Vollmer	Université Carleton
Dennis Wendt	Association mcgillienne des professeur.e.s d'éducation (AMPE)

Personnel de l'ACPPU

Maxim Baru	Agent aux campagnes
Karl Bélanger	Conseiller politique
Tony Cantin	Directeur des finances, ressources humaines et opérations
Mona Chevalier	Agente principale des relations du travail
Isaac Cockburn	Conseiller politique du directeur général
Emilie Couture	Coordonnatrice des communications numériques
Justine De Jaegher	Directrice des actions politiques et des communications
Mafoya Dossoumon	Agent des communications
Avril Dymond	Conseillère juridique
Sarah Godwin	Directrice des services des relations du travail & avocate principale
Andrea Harrington	Agente principale des relations du travail
Constance Hewitt	Adjointe, services exécutifs
Caroline Lachance	Agente de recherche
Sophie Levert	Adjointe, services exécutifs
Margaret McGovern-Poté	Cheffe, services exécutifs
Jeff McKeil	Agent principal des relations du travail
Isabel Ojeda	Agente aux campagnes
Marcel Roy	Planificateur de réunions et d'événements
Natascha Schwartz	Adjointe, services exécutifs
Chantal Sundaram	Agente principale des relations du travail
Julia Thayer	Coordonnatrice, services exécutifs
Christina Wallace	Agente principale, campagnes et formation
Catherine Wright	Analyste de recherche

01. Ouverture de l'assemblée et annonces par le président d'assemblée

Le président d'assemblée déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux déléguées et délégués et aux invitées et invités à la 97^e assemblée du Conseil de l'ACPPU.

Il commence par reconnaître que nous effectuons tous notre travail académique sur des territoires autochtones, des Premières nations et des Métis spécifiques. Certains de ces territoires sont régis par des traités, mais d'autres sont encore non cédés. Il demande aux membres de réfléchir aux conditions dans lesquelles nous occupons ces espaces, aujourd'hui et à jamais. Pour ceux et celles qui assistent à cette assemblée en personne, il reconnaît que celle-ci se tient sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin Anishinaabeg. Il fait plusieurs annonces concernant le déroulement de l'assemblée.

02. Adoption de l'ordre du jour

TRENT/WATERLOO : QUE l'ordre du jour soit adopté.

AMENDEMENT

MOUNT SAINT VINCENT/SAINTE-ANNE : QU'un nouveau point 12-D concernant le retard pris par l'employeur pour signer une convention collective ratifiée en mars 2024 soit ajouté à l'ordre du jour, sous les résolutions des membres.

ADOPTÉE

AMENDEMENT

MONCTON/MONCTON (EDMUNDSTON) : QU'un nouveau point 12-E concernant la définition de l'antisémitisme selon l'IHRA soit ajouté à l'ordre du jour, sous les résolutions des membres.

ADOPTÉE

La motion principale est mise aux voix avec les modifications et est adoptée.

ADOPTÉE

03. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des 25, 26 et 27 avril 2024

MEMORIAL/CALGARY : QUE le procès-verbal de l'assemblée du Conseil susmentionnée soit approuvé.

ADOPTÉE

04. Remarques préliminaires du président de l'ACPPU

Le président souhaite la bienvenue aux déléguées et délégués et aux invitées et invités présent.e.s à la 97^e assemblée du Conseil de l'ACPPU. Il salue les invitées et invités de l'Association des professeur.e.s à temps partiel de l'Université d'Ottawa (APTPUO); de la Bow Valley College Faculty Association (BVCFA); de la Saskatchewan Polytechnic Faculty Association (SPFA); de l'Association mcgillienne des professeur.e.s de la Faculté des arts; de l'Association mcgillienne des professeur.e.s de l'école d'éducation permanente (AMPEEP); et de l'Association mcgillienne des professeur.e.s d'éducation (AMPE). Il salue également les membres du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) dont la demande d'adhésion à l'ACPPU sera traitée aujourd'hui à l'ordre du jour de l'assemblée.

Il indique qu'au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à des attaques coordonnées contre la titularisation des universitaires, à l'érosion de la liberté académique et à des tentatives visant à saper l'importance fondamentale de l'avancement de la recherche et de l'enseignement dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à une société équitable. En dépit de ces attaques, nous avons activement défendu nos droits par la mobilisation de nos membres, en proposant des formations spécialisées sur le renforcement des capacités organisationnelles, la négociation collective, les griefs et le travail sur l'équité.

Le président souligne le travail que l'ACPPU accomplit à l'échelle internationale, notamment la participation de l'ACPPU au Congrès sur l'enseignement supérieur de l'Internationale de l'Éducation (IE), qui s'est tenu du 29 juillet au 2 août 2024, à Buenos Aires, en Argentine. Lors du congrès, l'ACPPU a présenté une motion visant à mettre en place une approche pour s'organiser contre les atteintes politiques et idéologiques à la liberté académique – motion qui a été adoptée à l'unanimité par les 1 200 déléguées et délégués présents.

Il souligne le grand succès de la Conférence du personnel académique autochtone qui s'est tenue les 4 et 5 octobre à Regina, en Saskatchewan, sous le thème *Au-delà des mots : Traduire l'autochtonisation du milieu académique en actions pratiques*, et qui a été organisée par le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire autochtone de l'ACPPU.

Il attire l'attention sur la grève menée par l'Association mcgillienne des professeur.e.s de droit (AMPD) et qui, après 13 semaines, a finalement abouti à une résolution positive. Il remercie les associations qui ont délégué des piquets volants et routiers pour apporter un soutien sur le terrain, ainsi que les

associations qui ont apporté un soutien financier. Il félicite l'AMPD pour ses efforts soutenus tout au long du conflit.

Le représentant de l'Association mcgillienne des professeur.e.s de droit (AMPD), Evan Fox Decent, s'adresse au Conseil et exprime sa gratitude à l'ACPPU, à la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU) et à toutes les associations qui se sont jointes à eux sur les lignes de piquetage pendant leur longue grève.

05. Rapport du Comité des élections et des résolutions

A. Code de procédure

Le président d'assemblée attire l'attention des déléguées et délégués sur le code de procédure de l'ACPPU, qui est inclus dans le cahier de documentation en ligne.

B. Règlement administratif n° 1 de l'ACPPU

Le président d'assemblée attire l'attention des déléguées et délégués sur le Règlement administratif de l'ACPPU, qui est inclus dans le cahier de documentation en ligne.

C. Guide d'introduction à la procédure parlementaire pour assurer la tenue d'assemblées démocratiques et efficaces

Le président d'assemblée attire l'attention des déléguées et délégués sur le Guide d'introduction, qui est inclus dans le cahier de documentation en ligne.

D. Demandes d'adhésion à l'ACPPU

1) Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke

PRÉSIDENT/MANITOBA : QUE la demande d'adhésion à l'ACPPU du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke, Julie Myre Bisailon, remercie le Conseil pour son soutien.

06. Présentation et discussion

Brad Lavigne, Counsel Public Affairs, fait une présentation sur les attitudes du public à l'égard de l'enseignement postsecondaire et du personnel académique au Canada.

07. Rapport du directeur général

Le directeur général donne un aperçu des discussions et des résultats de la séance de planification et d'orientation du Comité de direction qui s'est tenue en juin 2024.

A. État de la profession

1) Financement et évolution des salaires

Le directeur général rend compte des finances des universités et des collèges.

B. Questions et affaires relatives à la liberté académique

1) Sécurité de la recherche et registre des agents d'influence étrangers

Le directeur général rend compte de la nouvelle politique fédérale sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (RTSAP). L'ACPPU collabore à une initiative visant à recueillir des points de vue et des expériences concernant la liberté académique, le profilage racial et la recherche internationale libre.

2) Demandes d'accès à l'information

Le directeur général indique que certaines associations ont été invitées à fournir des documents dans le cadre de demandes d'accès à l'information émanant de leur administration. Il explique que la pratique habituelle dans le milieu académique veut que les documents créés par le personnel académique, à quelques exceptions près, ne soient pas sous la garde ou le contrôle de l'administration. Il rend compte de la décision d'arbitrage dans l'affaire *U of Calgary v. AIPC 2024 ABKB 522*, un appel concernant une demande de liberté d'information pour les dossiers du personnel académique.

3) Israël/Palestine

a) Liberté académique extra-muros

Le directeur général met en lumière plusieurs rapports sur la liberté académique en relation avec le conflit israélo-palestinien dans le contexte des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens : *No Debate: The Israel Lobby and Free Speech at Canadian Universities* (2011); *Racisme anti-palestinien : Sa nomenclature, son encadrement et ses manifestations* (Association des juristes arabo-canadiens, 2022); *Lever le voile sur un climat délétère : la suppression de la liberté de parole sur la question palestinienne au Canada* (Voix juives indépendantes, 2022); *Surveilled & Silenced: A Report on Palestine Solidarity at York University* (2024).

Le directeur général fait le point sur l'état d'avancement d'un rapport en cours de rédaction sur la question de la liberté académique en période de conflit, suite aux événements du 7 octobre 2023. Il souligne que les principaux thèmes abordés concernent la liberté académique extra-muros, l'autonomie institutionnelle et le harcèlement ciblé du personnel académique.

b) Campements d'étudiants

Le directeur général rend compte des campements d'étudiants et des questions relatives à la liberté de réunion sur les campus.

c) Collège Langara

Le directeur général fait le point sur l'affaire de la professeure Natalie Knight au Collège Langara.

4) Université de la Colombie-Britannique

C. Litiges

1) Décisions arbitrales et judiciaires

Le directeur général rend compte de l'affaire *Alter v. University of British Columbia*, dans laquelle le tribunal a conclu que l'université avait le pouvoir d'annuler un événement extérieur, car elle a le droit légal de réglementer l'utilisation des biens qu'elle contrôle.

2) Service d'arbitrage de l'ACPPU

a) Université Bishop's

Le directeur général fait le point sur l'affaire du professeur Christopher Darius Stonebanks à l'Université Bishop's.

b) Université Mount Royal

Le directeur général fait le point sur l'affaire de la professeure Frances Widdowson à l'Université Mount Royal.

c) Université d'Ottawa

Le directeur général signale que l'ACPPU agit à titre de co-conseiller dans une affaire de discrimination systémique présumée à l'Institut de recherche et d'études autochtones (IREA) de l'Université d'Ottawa.

D. Affaires internationales

1) Internationale de l'Éducation

Le directeur général indique que l'ACPPU a participé au 10^e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation qui s'est tenu du 29 juillet au 2 août 2024 à Buenos Aires, en Argentine. L'ACPPU a proposé une résolution commune soutenue par l'University and College Union (Royaume-Uni) et l'American Federation of Teachers, *Neutraliser, au moyen de l'organisation, les attaques politiques et idéologiques contre la liberté académique et l'autonomie des établissements*, qui a été adoptée à l'unanimité par les déléguées et délégués.

2) Rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit à l'éducation

Le directeur général indique que la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation a publié le 26 juin son *Rapport sur la liberté académique et le droit à l'éducation*.

Le Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la profession enseignante recommande une révision de la *Recommandation de*

l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

08. Conférencier invité

Charles Reeve, professeur à l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario (EADO), et Norah Vollmer, gestionnaire des affaires professorales à l'Université Carleton du Comité directeur national de la section canadienne de Scholars at Risk, fait une présentation sur les travaux et les initiatives de Scholars at Risk.

09. Le point sur les services juridiques et les relations de travail

Rapport sur les affaires juridiques

S. Godwin, directrice des services des relations du travail et avocate principale, rend compte de l'affaire Frances Widdowson (Université Mount Royal). Elle rend également compte de l'affaire Christopher Darius Stonebanks (Université Bishop's).

Elle indique que l'ACPPU a publié plusieurs actualités juridiques, notamment :

- (1) *Estate of Mahmoud Eid v. University of Ottawa*;
- (2) *Humber College Institute of Technology and Advanced Learning v OPSEU, Local 562 (Reynolds)*;
- (3) *USFA v. University of Saskatchewan (Falkner)*;
- (4) *Canada Christian College v. PEQAB*; *Rapport concernant une plainte sur la protection de la vie privée PI21-00001*;
- (5) *Gestion des congés de maladie par un tiers : Mount Allison Faculty Association c. Mount Allison University*;
- (6) *Faciliter l'accommodement des besoins des étudiantes et des étudiants : Ce que doivent savoir le personnel académique et les associations de personnel académique; Calcul de la rémunération des présidents et des directeurs : Laurentian University Faculty Association v. Laurentian University, 2024 CanLII 27997 (ON LA)*.

Rapport sur les travaux de recherche

S. Godwin rend compte de l'enquête sur les expériences des membres autochtones du personnel académique dans les établissements d'enseignement postsecondaire, lancée le 8 octobre.

Rapport sur les négociations collectives

S. Godwin fait état des activités de grève depuis juin 2024, en soulignant la grève de l'Association mcgillienne des professeur.e.s de droit (AMPD) qui a duré 13 semaines (92 jours). Elle fait le point sur l'état des négociations collectives dans l'ensemble du pays.

10. Rapport sur les actions politiques et les communications

A. Déverrouillons l'accès à l'éducation : campagne électorale fédérale de l'ACPPU

I. Cockburn, conseiller politique du directeur général, donne un aperçu de la campagne électorale fédérale de l'ACPPU sous le thème *Déverrouillons l'accès à l'éducation*.

Il rend compte des activités de relations gouvernementales, y compris la planification d'une semaine de travail dans les circonscriptions en janvier, et des réunions avec des députés ciblés et des responsables des plates-formes des partis.

B. Communications

I. Cockburn, conseiller politique du directeur général, signale que le numéro de novembre/décembre du *Bulletin de l'ACPPU* vient d'être publié. Il remercie les membres qui ont contribué aux derniers numéros.

Journal de l'ACPPU

R. Whitaker, vice-présidente de l'ACPPU, fait le point sur les activités du *Journal de l'ACPPU*. La publication du prochain numéro du Journal, intitulé *Le militantisme syndical des travailleurs de l'information de l'enseignement postsecondaire*, dirigé par Jennifer Dekker (Université d'Ottawa), est sur le point d'être achevé et est prévue d'ici la mi-décembre. Le numéro spécial du Journal, intitulé *Faire de l'équité une question de justice en matière d'emploi : Succès, faux pas et échecs*, dirigé par la professeure Alison Hearn (Université Western) et le professeur Momin Rahman (Université Trent), est en cours d'examen et devrait être achevé cet hiver.

C. Politique et relations gouvernementales

J. De Jaegher indique que l'ACPPU a concentré ses travaux en matière de politiques et de relations gouvernementales sur l'organisme-cadre sur la recherche, les visas d'étudiants étrangers, la législation sur l'ingérence étrangère et l'enseignement postsecondaire francophone.

Elle met en lumière le soutien à la défense des intérêts apporté aux associations provinciales lors des élections en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse.

D. **Organisation**

J. De Jaegher met en lumière les efforts d'organisation et de campagne à l'échelle locale, y compris la Semaine de l'emploi équitable qui s'est tenue du 21 au 25 octobre 2024.

E. **Formation**

J. De Jaegher souligne les activités de formation offertes par l'ACPPU sur la négociation collective, l'action climatique, le traitement des griefs, les communications, l'équité, l'organisation et la préparation aux grèves. Elle fait part des plans visant à mettre en place des séances d'éducation régionales au cours du prochain exercice financier.

11. **Énoncés de principes de l'ACPPU**

A. Activités de service

CO-PRÉSIDENTE (SPRONK)/OTTAWA : QUE l'énoncé de principes révisé sur les activités de service soit approuvé.

ADOPTÉE

B. Affectations dans plusieurs unités

PRÉSIDENT, COMITÉ DU PERSONNEL ACADÉMIQUE

CONTRACTUEL/BRITISH COLUMBIA : QUE l'énoncé de principes révisé sur les affectations dans plusieurs unités soit approuvé.

ADOPTÉE

C. Enseignement à distance (y compris en ligne)

PRÉSIDENTE SORTANTE/MANITOBA : QUE l'énoncé de principes révisé sur l'enseignement à distance (y compris en ligne) soit approuvé.

AMENDEMENT

MANITOBA/WINNIPEG : QUE le titre de l'énoncé de principes soit modifié en « **énoncé de principes sur l'enseignement à distance et en ligne** ».

ADOPTÉE

La motion principale est mise aux voix avec la modification et est adoptée.

ADOPTÉE

D. Inconduite en recherche

VICE-PRÉSIDENTE/WATERLOO : QUE l'énoncé de principes révisé sur l'inconduite en recherche soit approuvé.

ADOPTÉE

E. Renouvellement du personnel académique

VICE-PRÉSIDENTE/MANITOBA : QUE l'énoncé de principes révisé sur le renouvellement du personnel académique soit approuvé.

AMENDEMENT

MANITOBA/WINNIPEG : QUE l'avant-projet soit amendé de manière à ce que le paragraphe 4 soit ramené à sa formulation initiale.

REJETÉE

La motion principale est mise aux voix et est adoptée.

ADOPTÉE

F. Enquêtes menées par l'employeur

PRÉSIDENT, COMITÉ DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET DE LA PERMANENCE DE L'EMPLOI/MOUNT ROYAL : QUE le nouvel énoncé de principes sur les enquêtes menées par l'employeur soit approuvé.

AMENDEMENT

MANITOBA/WINNIPEG : QUE les paragraphes 18 et 19 soient modifiés de manière à ce que l'« association du personnel académique et/ou sa personne de confiance » soit modifiée et se lise comme suit : « le représentant de l'association du personnel académique conformément aux

lois provinciales applicables, ainsi que toute personne de confiance requise par une obligation d'accommodement ».

REJETÉE

La motion principale est mise aux voix et est adoptée.

ADOPTÉE

G. Déclarations faites par les départements et liberté académique

PRÉSIDENT, COMITÉ DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET DE LA PERMANENCE DE L'EMPLOI/BRANDON : QUE le nouvel énoncé de principes sur les déclarations faites par les départements et la liberté académique soit approuvé.

MOTION DE REMPLACEMENT

CONCORDIA/ALBERTA : QUE le libellé de l'énoncé de principes soit remplacé par le texte suivant :

1

En tant que membres individuels jouissant des droits à la liberté académique et à la liberté d'association, les membres du personnel académique ont le droit de faire des déclarations collectives des départements qui épousent des convictions sur des questions politiques ou sociales. La liberté académique implique le droit à ces discours extra-muros et à la liberté d'expression. Le personnel académique et les collectifs de personnel académique ne s'expriment pas au nom de l'établissement à moins d'y être spécifiquement autorisés.

2

Il s'agit là de droits individuels; les établissements, les départements et les autres unités académiques ne jouissent pas de la liberté académique.

3

La liberté académique peut être menacée par une association forcée. Les membres des départements ou des sous-unités ont l'obligation de tenir compte de la primauté de la liberté académique de chaque membre du corps enseignant et de veiller à ce que ces déclarations ne créent pas un climat de contrainte ou de coercition implicite. En raison d'éventuels déséquilibres de pouvoir, un soin particulier doit être apporté à la protection

de la liberté académique individuelle des étudiantes et des étudiants, des membres du personnel académique qui sont en prétitularisation ou sous contrat.

4

L'appel à voter sur des déclarations politiques au sein des départements ou des sous-unités crée un tel climat de contrainte ou de coercition implicite; cette pratique porte atteinte à la liberté académique des membres individuels en réduisant au silence et, en fin de compte, en ostracisant les points de vue qui ne correspondent pas à ceux défendus par une déclaration faite par un département.

5

Le résultat d'un tel vote peut donc créer une disharmonie, jetant un froid durable au sein du département ou de la sous-unité. Les étudiantes et étudiants peuvent craindre que le fait de s'écarter de ces positions n'ait une incidence sur leurs notes, tandis que les enseignantes et enseignants et le personnel peuvent avoir l'impression que la position politique fait partie de la manière dont elles/ils sont évalué(e)s sur le plan professionnel, ce qui a une incidence sur les possibilités qui leur sont offertes.

6

Comme aucun sous-ensemble d'un département ou d'une unité académique n'est habilité à prendre des positions politiques au nom de l'ensemble du département, les votes sur les déclarations politiques du département ne doivent pas voir lieu. Au contraire, il faut encourager et faciliter la diversité des points de vue et même les discussions controversées.

MOTION DE RENVOI EN COMITÉ

SCFP 3912/CAFA : QUE le projet d'énoncé de principes sur les déclarations faites par les départements et la liberté académique soit renvoyé au Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi.

ADOPTÉE

12. Résolutions des associations membres

A. Motion

PROPOSÉE PAR : Association des professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick (AUNBT)

APPUYÉE PAR : York University Faculty Association (YUFA)

ATTENDU QUE M. Hassan Diab est un citoyen canadien et un universitaire qui a enseigné dans diverses universités au Canada, aux États-Unis et ailleurs;

ATTENDU QUE M. Hassan Diab a été extradité à tort du Canada vers la France en 2014 à la suite d'un attentat perpétré à Paris en 1980 et que son extradition reposait uniquement sur une « analyse » manuscrite fondamentalement erronée qui comparait son écriture à cinq mots en caractères d'imprimerie figurant sur une fiche d'inscription à l'hôtel;

ATTENDU QUE le juge d'extradition, Robert Maranger, a qualifié de « faibles » les preuves soumises par la France contre M. Diab et que, a-t-il déclaré, « la perspective d'une condamnation dans le cadre d'un procès équitable semble peu probable ». Cependant, étant donné le seuil très bas de preuves demandées par la loi d'extradition canadienne, le juge n'a pas eu d'autre choix que d'ordonner l'extradition de M. Diab;

ATTENDU QUE, suite à son extradition le 14 novembre 2014, M. Diab a été incarcéré dans un pénitencier français à sécurité maximale, sans inculpation ni procès formels, pendant plus de trois ans en quasi-isolement, alors que l'enquête des juges d'instruction antiterroristes sur l'attentat de 1980 se poursuivait;

ATTENDU QUE M. Diab a été libéré sans condition le 12 janvier 2018 sur ordre de deux des juges d'instruction français les plus expérimentés et les plus respectés, Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzers, qui, après avoir procédé à un examen méticuleux de tous les faits et éléments de preuve pertinents, ont conclu qu'aucun élément de preuve ne justifiait le renvoi en procès de M. Diab;

ATTENDU QU'après le retour de M. Diab chez lui au Canada, le premier ministre Justin Trudeau a déclaré le 20 juin 2018 que « nous devons d'abord reconnaître que ce qui lui [Hassan Diab] est arrivé n'aurait jamais dû se produire [...] De toute évidence, il s'agit d'une situation extrêmement difficile pour lui et pour sa famille ». Et M. Trudeau a promis de « faire en sorte que cela ne se reproduise jamais »;

ATTENDU QUE, suite à un appel interjeté par le procureur français, M. Diab a néanmoins été jugé *par contumace* devant la Cour d'assises spéciale de Paris en avril 2023, sur la base de preuves discréditées même par les juges d'instruction français, alors que des éléments de preuve médico-légales et d'alibi à décharge déterminants n'ont pas été pris en considération; des « renseignements » secrets et anonymes (inadmissibles au Canada) ont été jugés probants lors du procès devant la Cour d'assises spéciale, et des journalistes qui n'avaient pas été témoins de l'attentat de 1980 ont été appelés à donner leurs avis, qui ont servi de « preuves » à l'accusation;

ATTENDU QUE les juges d'instruction, Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer, ont témoigné lors du procès de la Cour d'assises spéciale en 2023 et ont réaffirmé qu'il n'y avait pas de base valable pour le procès, et encore moins pour une condamnation;

ATTENDU QUE, avec une ironie déconcertante, le procès de la Cour spéciale d'assises en 2023 s'est appuyé sur le fait que la France s'était retirée de l'audience d'extradition canadienne en 2011 pour déclarer M. Diab coupable et le condamner à la prison à vie, et que la Cour a écarté l'analyse graphologique utilisée pour le soumettre à l'extradition en 2014 en raison du manque de fiabilité de l'analyse;

ATTENDU QUE M. Diab pourrait maintenant faire l'objet d'une deuxième demande d'extradition injustifiée de la part de la France, une possibilité que le gouvernement canadien refuse de confirmer ou d'infirmer, ce qui laisse M. Diab dans un état d'incertitude indéfinie;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a le pouvoir de mettre fin aux préjudices et aux souffrances que M. Diab et sa famille continuent de subir quotidiennement en raison de cette parodie de justice;

IL EST RÉSOLU QUE l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) exhorte le premier ministre Justin Trudeau et le ministre de la Justice Arif Virani à donner des garanties claires que le gouvernement du Canada :

1. protégera M. Diab et mettra fin à l'incertitude et à la souffrance que lui et sa famille endurent quotidiennement,

2. déclarera formellement que le Canada refusera toute deuxième demande d'extradition de M. Diab de la part du gouvernement français en lien avec l'attentat de Paris de 1980.

ADOPTÉE

B. Motion

PROPOSÉE PAR : University of Western Ontario Faculty Association (UWOFA)

APPUYÉE PAR : Brock University Faculty Association (BUFA)

ATTENDU QU'une part importante de la formation et du soutien de l'ACPPU est offerte principalement dans un format en ligne.

ATTENDU QUE les occasions de dialogue en personne demeurent essentielles pour établir des relations entre le personnel et les bénévoles de l'ACPPU, d'une part, et les associations membres, d'autre part.

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil de l'ACPPU enjoigne au directeur général et au Comité de direction de l'ACPPU de prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le personnel et les bénévoles de l'ACPPU sont disponibles pour offrir aux associations membres un soutien et une formation en personne à l'échelle locale.

QUE des fonds adéquats doivent être alloués afin de disposer de suffisamment de personnel et de ressources pour assurer aux associations membres le soutien et la formation de l'ACPPU en personne à l'échelle locale.

QUE la priorité au soutien en personne soit donnée aux associations membres qui sollicitent ces services pendant et six (6) mois avant et après les négociations collectives.

REJETÉE

C. Motion

PROPOSÉE PAR : Dalhousie Faculty Association (DFA)

APPUYÉE PAR : Saint Mary's University Faculty Union (SMUFU)

ATTENDU QUE la guerre civile au Soudan entre dans sa deuxième année et que les deux factions belligérantes restent enfermées dans une lutte de pouvoir meurtrière;

ATTENDU QUE, depuis le début du conflit le 15 avril 2023, près de 15 000 personnes ont été tuées et plus de 8,2 millions ont été déplacées, parmi lesquelles des universitaires, des étudiantes et étudiants et des chercheuses et chercheurs soudanais;

ATTENDU QUE la guerre a causé des dommages incommensurables, détruisant des institutions essentielles à travers le pays. Parmi celles-ci figurent les établissements d'éducation postsecondaire et les institutions culturelles soudanaises, qui ont dû faire face non seulement à la destruction d'installations essentielles, mais aussi au déplacement massif de chercheuses et chercheurs et de gardiennes et gardiens du savoir;

IL EST RÉSOLU QUE l'ACPPU soit solidaire des universitaires soudanais et condamne toutes les formes de violence contre les civils au Soudan, la destruction de tous les établissements d'enseignement (universités, écoles, bibliothèques, archives et musées), des maisons d'édition, des hôpitaux et des sites patrimoniaux, et demande un cessez-le-feu immédiat et permanent au Soudan et la fin de la destruction des institutions culturelles et des établissements d'enseignement, et que l'ACPPU apporte un soutien financier ou autre aux universitaires soudanais et à leurs familles.

ADOPTÉE

D. Motion

PROPOSÉE PAR : Mount Saint Vincent University Faculty Association (MSVUFA)

APPUYÉE PAR : Cape Breton University Faculty Association (CBUFA)

QUE l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) condamne formellement les actions abusives de l'employeur de l'Université Mount Saint Vincent (MSVU) en retardant la signature de la convention collective ratifiée en mars.

DE PLUS, QUE l'ACPPU explore toutes les options disponibles pour soutenir la MSVUFA dans ses efforts visant à assurer la signature de la convention collective sans délai.

La présidente de la Mount Saint Vincent University Faculty Association (MSVUFA), Tianyuan Yu, signale que l'employeur a signé la convention collective hier, après la soumission de la motion.

AMENDEMENT

MOUNT SAINT VINCENT/REPRÉSENTANT ORDINAIRE

(FRANCOPHONE) : QUE l'ACPPU confirme la position de la Mount Saint Vincent University Faculty Association selon laquelle les tactiques dilatoires utilisées par l'employeur à l'Université Mount Saint Vincent pour retarder la signature de la convention collective sont inacceptables, afin de s'assurer que de telles tactiques ne créent pas de précédent à l'échelle nationale.

ADOPTÉE

La présidente de la Mount Saint Vincent University Faculty Association (MSVUFA) a en outre indiqué que le retard dans la signature de l'accord a épuisé les ressources de l'association, prolongé les processus, provoqué une détresse émotionnelle et sapé la solidarité syndicale.

E. Motion

PROPOSÉE PAR : Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM)

APPUYÉE PAR : Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus Edmundston (APPUMCE)

ATTENDU QUE l'ACPPU soutient fermement la liberté académique du personnel académique des collèges et des universités;

ATTENDU QUE l'ACPPU s'oppose vigoureusement à l'antisémitisme, à l'islamophobie, au racisme anti-palestinien, au racisme envers les Noirs et les Autochtones ainsi qu'à toute forme de discrimination, de racisme et de haine;

ATTENDU QUE, en 2021, l'ACPPU a voté unanimement une motion contre l'adoption de la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (AIMH) dans les universités et collèges canadiens,

et attendu que la définition a été largement rejetée par la communauté académique, compte tenu du danger qu'elle pose à la liberté académique. (Résolution de l'ACPPU du 26 novembre 2021; déclaration de l'OCUFA du 28 octobre 2020; résolution de la FNEEQ du 4 juin 2021; résolution de la FQPPU du 13 mars 2023; et une quarantaine de résolutions de syndicats à l'échelle du pays);

ATTENDU QUE la définition opérationnelle de l'AIMH constitue une grande menace à la liberté académique dans les universités et les collèges canadiens et qu'elle a déjà été utilisée à bon nombre d'occasions pour censurer et entraver la liberté académique des professeures et professeurs et des chercheuses et chercheurs qui ont développé des points de vue antiracistes et de décoloniaux sur les politiques et les pratiques de l'État d'Israël; et attendu que par l'entremise de nombreux exemples elle confond la critique des politiques de l'État d'Israël avec l'antisémitisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a néanmoins inclus l'AIMH dans sa stratégie sur l'antisémitisme et a publié à la fin d'octobre 2024 un « Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) »;

ATTENDU QUE, en réponse à la publication du Guide en octobre 2024, des organismes de la société civile ainsi que des partis politiques au Canada ont récemment réitéré leur opposition à la mise en œuvre de la définition opérationnelle de l'antisémitisme par l'AIMH en raison de sa capacité à museler des critiques légitimes d'institutions de l'État d'Israël et de leurs actions;

ATTENDU QUE, au cours de la dernière année, toutes les universités à Gaza ont été détruites par des bombardements israéliens, causant un impact dévastateur sur la population étudiante ainsi que sur les membres du corps professoral et du personnel, un processus décrit comme étant un « éduicide »;

ATTENDU QUE, au cours de la dernière année, 18 (**OU 17 car il n'est pas certain que l'ACCLE soit membre de l'ACPPU**) associations canadiennes de professeures et professeurs d'université ont voté des résolutions appelant au boycottage, au désinvestissement et à des sanctions envers l'État d'Israël compte tenu de ses opérations militaires en cours sur Gaza et maintenant sur le Liban, la Cisjordanie et la Syrie : Syndicat général des

professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SGPPUM) (mars 2024); Windsor University Faculty Association (WUFA) (avril 2024); Wilfrid Laurier University Faculty Association (WLUFA) (avril 2024); Renison Association of Academic Staff (RAAS) (avril 2024); Emily Carr University Faculty Association (ECUFA) (avril 2024); University of Saskatchewan Faculty Association (USFA) (mai 2024); Toronto Metropolitan University Faculty Association (TFA) (mai 2024); Dalhousie Faculty Association (DFA) (mai 2024); Athabasca University Faculty Association (AUFA) (mai 2024); Ontario College of Art and Design Faculty Association (mai 2024);

Association canadienne pour l'enseignement clinique du droit (ACCLE – est-elle membre de l'ACPPU?) (mai 2024); Saint Mary's University Faculty Association (mai 2024); McMaster University Faculty Association (MUFA) (juin 2024); Simon Fraser University Faculty Association (SFUFA) (juin 2024); Trent University Faculty Association (TUFA) (juin 2024); Memorial University Faculty Association (MUFA) (septembre 2024); Carleton University Academic Staff Association (CUASA) (octobre 2024); York University Faculty Association (YUFA) (novembre 2024).

IL EST RÉSOLU :

QUE l'ACPPU réitère son rejet catégorique de la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'AIMH, y compris l'utilisation sur nos campus du Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'AIMH;

QUE l'ACPPU appuie sans réserve les 18 associations de professeures et professeurs qui ont adopté des motions appelant au boycottage, et/au désinvestissement et/ou aux sanctions contre l'État d'Israël.

MOTION DE REMPLACEMENT

CONCORDIA/WATERLOO : QU'il soit envisagé d'adopter une motion de remplacement.

ATTENDU QUE l'ACPPU soutient fermement la liberté académique du personnel académique des collèges et des universités;

ATTENDU QUE l'ACPPU s'oppose vigoureusement à l'antisémitisme, à l'islamophobie, au racisme anti-palestinien, au racisme envers les Noirs et les Autochtones ainsi qu'à toute forme de discrimination, de racisme et de haine;

ATTENDU QU'une motion BDS (boycottage, désinvestissement, sanctions) porterait atteinte au principe de neutralité institutionnelle;

ATTENDU QU'une motion BDS porterait atteinte à la liberté académique;

ATTENDU QU'une motion BDS porterait atteinte à notre solidarité;

ATTENDU QUE l'ACPPU a un devoir de représentation équitable envers tous ses membres;

ATTENDU QUE l'ACPPU n'a pas pour rôle de se mêler de géopolitique.

IL EST RÉSOLU QUE, dans le but de promouvoir la solidarité et de favoriser un environnement collégial et inclusif où tous les membres de l'ACPPU se sentent respectés et valorisés, peu importe leurs opinions sur des questions qui ne relèvent pas des attributions de l'association, l'ACPPU adopte une politique officielle de neutralité institutionnelle. Cette politique se définit comme la pratique consistant à s'abstenir d'adopter des positions officielles ou de faire des déclarations officielles sur des questions qui ne se rapportent pas directement aux objectifs explicites de l'ACPPU, conformément à la politique de l'ACPPU sur la liberté académique.

LA PRÉSIDENTE DÉCLARE QUE LA MOTION DE REMPLACEMENT EST RECEVABLE.

TORONTO/REPRÉSENTANT ORDINAIRE (FRANCOPHONE) : QUE l'acceptation par la présidence de la motion de remplacement soit contestée.

LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EST RENVERSÉE. LA MOTION DE REMPLACEMENT EST DÉCLARÉE IRRECEVABLE.

AMENDEMENT

MONCTON/MONTRÉAL : QUE la résolution soit amendée comme suit :

ATTENDU QUE l'ACPPU soutient fermement la liberté académique du personnel académique des collèges et des universités;

ATTENDU QUE l'ACPPU s'oppose vigoureusement à l'antisémitisme, à l'islamophobie, au racisme anti-palestinien, au racisme envers les Noirs et

les Autochtones ainsi qu'à toute forme de discrimination, de racisme et de haine;

ATTENDU QUE, en 2021, l'ACPPU a voté unanimement une motion contre l'adoption de la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (AIMH) dans les universités et collèges canadiens, et attendu que la définition a été largement rejetée par la communauté académique, compte tenu du danger qu'elle pose à la liberté académique. (Résolution de l'ACPPU du 26 novembre 2021; déclaration de l'OCUFA du 28 octobre 2020; résolution de la FNEEQ du 4 juin 2021; résolution de la FQPPU du 13 mars 2023; et une quarantaine de résolutions de syndicats à l'échelle du pays);

ATTENDU QUE la définition opérationnelle de l'AIMH constitue une grande menace à la liberté académique dans les universités et les collèges canadiens et qu'elle a déjà été utilisée à bon nombre d'occasions pour censurer et entraver la liberté académique des professeures et professeurs et des chercheuses et chercheurs qui ont développé des points de vue antiracistes et de décoloniaux sur les politiques et les pratiques de l'État d'Israël; et attendu que par l'entremise de nombreux exemples elle confond la critique des politiques de l'État d'Israël avec l'antisémitisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a néanmoins inclus l'AIMH dans sa stratégie sur l'antisémitisme et a publié à la fin d'octobre 2024 un « Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) »;

ATTENDU QUE, en réponse à la publication du Guide en octobre 2024, des organismes de la société civile ainsi que des partis politiques au Canada ont récemment réitéré leur opposition à la mise en œuvre de la définition opérationnelle de l'antisémitisme par l'AIMH en raison de sa capacité à museler des critiques légitimes d'institutions de l'État d'Israël et de leurs actions;

ATTENDU QUE la Cour internationale de Justice a jugé qu'Israël commet un possible génocide à Gaza, et que la Rapporteuse spéciale sur la situation du respect des droits de la personne dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese, a publié deux rapports (mars 2024 et octobre 2024) indiquant « qu'il y avait des motifs valables de croire qu'Israël a commis des actes de génocide à Gaza »;

ATTENDU QUE, au cours de la dernière année, toutes les universités à Gaza ont été détruites par des bombardements israéliens, causant un impact dévastateur sur la population étudiante ainsi que sur les membres du corps professoral et du personnel, un processus décrit comme étant un « éduicide »;

ATTENDU QUE, au cours de la dernière année, 18 associations canadiennes de professeures et professeurs d'université ont voté des résolutions appelant au boycottage, au désinvestissement et à des sanctions envers l'État d'Israël compte tenu de ses opérations militaires en cours sur Gaza et maintenant sur le Liban, la Cisjordanie et la Syrie : Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SGPPUM) (mars 2024); Windsor University Faculty Association (WUFA) (avril 2024); Wilfrid Laurier University Faculty Association (WLUFA) (avril 2024); Renison Association of Academic Staff (RAAS) (avril 2024); Emily Carr University Faculty Association (ECUFA) (avril 2024); University of Saskatchewan Faculty Association (USFA) (mai 2024); Toronto Metropolitan University Faculty Association (TFA) (mai 2024); Dalhousie Faculty Association (DFA) (mai 2024) ; Athabasca University Faculty Association (AUFA) (mai 2024); Ontario College of Art and Design Faculty Association (mai 2024); Saint Mary's University Faculty Association (mai 2024); McMaster University Faculty Association (MUFA) (juin 2024); Simon Fraser University Faculty Association (SFUFA) (juin 2024); Trent University Faculty Association (TUFA) (juin 2024); Memorial University Faculty Association (MUFA) (septembre 2024); Carleton University Academic Staff Association (CUASA) (octobre 2024); York University Faculty Association (YUFA) (novembre 2024).

IL EST RÉSOLU QUE l'ACPPU s'oppose à l'adoption ou à l'utilisation de la définition opérationnelle de l'AIMH sur l'antisémitisme ainsi que du Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (AIMH) comme base pour définir ce qui constitue de l'antisémitisme ou pour supprimer les discours jugés controversés, troublants ou offensants dans les universités canadiennes.

QUE l'ACPPU appuie sans réserve les 18 associations de professeures et professeurs qui ont adopté des motions appelant au boycottage, et/au désinvestissement et/ou aux sanctions contre l'État d'Israël.

AMENDEMENT

MONCTON/REPRÉSENTANT ORDINAIRE (FRANCOPHONE) : QUE la résolution soit amendée pour ajouter le texte suivant à la résolution finale :
« et que, par conséquent, l'ACPPU défende leur liberté académique ».

ADOPTÉE**MOTION DE DÉPÔT DE LA MOTION PRINCIPALE :**

MANITOBA/BRANDON : QUE la motion principale soit déposée.

REJETÉE

*** Le président d'assemblée informe les membres que l'exigence d'un vote aux 2/3 sur la motion de dépôt était une erreur. La motion a en fait été adoptée à la majorité simple.*

ADOPTÉE**LA MOTION PRINCIPALE EST DÉPOSÉE**

Après une nouvelle consultation du Comité des élections et des résolutions, la présidence annonce qu'un nouveau vote aura lieu sur la motion précédente visant à déposer le point 12-E.

La présidence met aux voix la motion de dépôt de la motion principale.

REJETÉE

*Le président d'assemblée indique que nous allons passer au **point 17 de l'ordre du jour du Conseil, Rapport sur l'administration et les finances**, étant donné que certains points essentiels doivent être abordés lors de cette assemblée. Nous reprendrons ensuite le débat au point 12-E.*

*Suite à la discussion du point 17. **Rapport sur l'administration et les finances**, le débat sur le point 12-E reprend.*

MOTION DE SCISSION

ASSOCIATION MCGILLIENNE DES PROFESSEUR.E.S DE DROIT/REPRÉSENTANT ORDINAIRE (GÉNÉRAL) SCHROEDER : QUE
la motion soit scindée en 2 parties.

ADOPTÉE

(PARTIE 1 de la division des clauses de la résolution)

IL EST RÉSOLU QUE l'ACPPU s'oppose à l'adoption ou à l'utilisation de la définition opérationnelle de l'AIMH sur l'antisémitisme ainsi que du Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (AIMH) comme base pour définir ce qui constitue de l'antisémitisme ou pour supprimer les discours jugés controversés, troublants ou offensants dans les universités canadiennes.

ADOPTÉE

(ABSTENTIONS : ANSUT, MOUNT SAINT VINCENT)

(PARTIE 2 de la division des clauses de la résolution)

QUE l'ACPPU appuie sans réserve les 18 associations de professeures et professeurs qui ont adopté des motions appelant au boycottage, et/au désinvestissement et/ou aux sanctions contre l'État d'Israël, et que, par conséquent, l'ACPPU défende leur liberté académique.

AMENDMENT À L'AMENDEMENT

OTTAWA/WATERLOO : QUE les mots « et que, par conséquent, l'ACPPU défende leur liberté académique » soient supprimés.

ADOPTÉE

AMENDMENT À L'AMENDEMENT

MANITOBA/CALGARY : QUE la clause soit modifiée par l'ajout, après le mot « Israël », de ce qui suit : « parce que les syndicats et les associations ont le droit de se gouverner démocratiquement et d'avoir des positions politiques, voire partisans ».

ADOPTÉE

La motion principale, telle qu'amendée, est mise aux voix.

ADOPTÉE

13. Rapport de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Madeleine Pastinelli, présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), rend compte des activités de la Fédération.

14. Rapport de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Christine Gauthier, vice-présidente de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), rend compte des activités de la Fédération.

15. Rapports des comités

A. Comités permanents du Conseil

1. Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

a) Mandat du Prix Milner

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

2. Comité de la négociation collective et de l'organisation

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

3. Comité du personnel académique contractuel

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

a) Mandat du Comité du personnel académique contractuel

PRÉSIDENT, COMITÉ DU PERSONNEL ACADÉMIQUE

CONTRACTUEL/SEFPO : QUE le mandat révisé du Comité du personnel académique contractuel soit approuvé.

ADOPTÉE

4. Comité de l'équité

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

5. Comité des bibliothécaires et des archivistes

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

16. Rapports des groupes de travail et des comités relevant du Comité de direction

A. Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire des Autochtones

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

B. Comité des francophones

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

C. Comité de la gouvernance

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

17. Rapport sur l'administration et les finances

A. Rapport financier (exercice clos le 30 juin 2024)

Le trésorier, Y. Sangaré, présente les résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024.

B. Rapport du vérificateur

1. Rapport du comité de vérification

Le trésorier indique que le comité de vérification s'est réuni pour examiner les états financiers vérifiés.

2. États financiers vérifiés de 2023-2024

Le trésorier présente les états financiers vérifiés.

TRÉSORIER/ANSUT : QUE les états financiers vérifiés pour l'exercice financier clos le 30 juin 2024 soient acceptés.

ADOPTÉE

C. Rapport financier – Premier trimestre clos le 30 septembre 2024

Le trésorier présente les résultats financiers du premier trimestre clos le 30 septembre 2024.

D. Consolidation des organismes de bienfaisance de l'ACCPU

Le président signale que des résolutions financières doivent être adoptées avant le transfert de fonds à la Fondation de l'ACPPU, dans le cadre de la consolidation des organismes de bienfaisance de l'ACPPU.

1. Résolution de la Fiducie de la bourse commémorative J.H.-Stewart-Reid

- a) Résolutions ordinaires du Conseil de l'ACPPU approuvant la modification de la déclaration de fiducie

TRÉSORIER/MANITOBA : QUE le Conseil de l'ACPPU adopte les résolutions en 17-D-1-a.

ADOPTÉE

- b) Résolutions ordinaires du Conseil de l'ACPPU autorisant la dissolution et le transfert d'actifs par accord de donation

TRÉSORIER/MOUNT ROYAL : QUE le Conseil de l'ACPPU adopte les résolutions en 17-D-1-b.

ADOPTÉE

18. Rapports des organismes affiliés

A. Syndicat national de l'ACPPU

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

B. Caisse de défense de l'ACPPU

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

C. Fondation de l'ACPPU

Ce point n'a pas fait l'objet d'un rapport.

19. Rapport des procès-verbaux des réunions du Comité de direction

A. Réunion des 23 et 24 février 2024

L'assemblée reçoit à titre informatif le procès-verbal de la réunion des 23 et 24 février 2024.

B. Réunion des 23 et 24 avril 2024

L'assemblée reçoit à titre informatif le procès-verbal de la réunion des 23 et 24 avril 2024.

C. Réunion des 20, 21 et 22 juin 2024

L'assemblée reçoit à titre informatif le procès-verbal de la réunion des 20, 21 et 22 juin 2024.

20. Questions diverses

21. Mot de la fin du président

Le président remercie les déléguées et délégués du Conseil et les invitées et invités de leur participation à la 97^e assemblée du Conseil de l'ACPPU. Il remercie les membres du personnel qui ont contribué à l'organisation de l'assemblée.

La séance est levée à 17 h.

VOTES PONDÉRÉS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE NOVEMBRE 2024

Point 12-E de l'ordre du jour (Vote n° 1)

OUI = 156,3

NON = 131,5

ABSTENTIONS = 2

VOTE AUX 2/3 = 193

Point 12-E de l'ordre du jour (Vote n° 2)

OUI = 120,3

NON = 128,5

ABSTENTIONS = 5,1

VOTE AUX 2/3 = 169